PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 9 FÉVRIER 2023 (20 : 00)

Présents :
Monsieur Laurent Devin, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin Van Houter, Madame Larissa Davoine, Monsieur Frédéric Tilmant, Madame Marie-Claude Klenner, Monsieur Laurent Arman, Madame Natacha Leroy, Échevins;
Monsieur Etienne Piret, Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Frédéric Joie, Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Manuel Bejarano Medina, Monsieur Benoît Deghorain, Monsieur Philippe Labar, Madame Judith Philippe, Monsieur Frédéric Maghe, Madame Sarah De Baets, Madame Marinella Cramarossa, Monsieur Salvatore Calvagna, Madame Maria Hamel, Madame Eugénie Ruelle, Monsieur Vincent Noteboom, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Thomas Beaujean, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Alexandre Rombaut, Monsieur Saverio Fragapane, Monsieur Thomas Ferrari, Monsieur Fabrice Manderlier, Monsieur Alexandre Balourdos, Conseillers;
Monsieur Guillaume Somers, Directeur Général;

Excusé :
Monsieur Jean-Luc Fayt, Président du CPAS;

Conseil communal du 9 février 2023

à 20h00

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

JURIDIQUE

1. Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - Modification - Décision

Suite au décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, le Conseil communal est invité à modifier le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Accord à l'unanimité

2. RGPD - Echange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés - Décision

Le Conseil communal est invité à conclure l'accord établi par le Gouvernement wallon relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés.

Accord à l'unanimité

FINANCES

3. Notification de l'approbation sans réformation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2022 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que, la délibération du 24 octobre 2022 par laquelle le Conseil communal vote les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de l'exercice 2022, est approuvée sans réformation par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Prise de connaissance

4. Notification de l'approbation après réformation du budget de l'exercice 2023 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 24 octobre 2022, par laquelle le Conseil communal a voté le budget de l'exercice 2023, a été approuvée après réformation par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Prise de connaissance

5. Notification de la situation de la caisse communale pour le troisième trimestre 2022

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le troisième trimestre 2022 en date du 30 septembre 2022. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 8.476.546,33 €.

Notification

6. Notification de la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2022

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2022 en date du 31 décembre 2022. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 10.641.587,05 €.

Notification

FISCALITE

7. Contrat n°23-005 BCSS/VILLE DE BINCHE relatif à la communication de données à caractère personnel par la Banque Carrefour de la sécurité sociale - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le contrat n°23-005 relatif à la communication de données à caractère personnel par la Banque Carrefour de la sécurité sociale à la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

8. Notification - Approbation du règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés 2023 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 12 décembre 2022, par laquelle le Conseil communal vote le règlement taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés se rapportant à l'exercice 2023, est approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Prise de connaissance

SUBSIDES

9. Subsides 2023 - Sociétés carnavalesques - Demande d'agréation - Décision

Le Conseil communal est invité à se prononcer quant à la demande d'agréation pour l'année 2023 de la société carnavalesque "Les Bons Amis" de Waudrez.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

10. Notification de l'approbation de la Modification budgétaire n° 2 - Exercice 2022 - Prise de connaissance

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que la modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2022 de la Régie Foncière communale est approuvée, telle qu'arrêtée par le Conseil communal en date du 24 octobre 2022.

Prise de connaissance

11. Notification de l'approbation du Budget 2023 - Prise de connaissance

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que le budget de l'exercice 2023 de la Régie Foncière communale est approuvé, tel qu'arrêté par le Conseil communal en date du 24 octobre 2022.

Prise de connaissance

12. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 3ème trimestre 2022 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le troisième trimestre 2022, en date du 30 septembre 2022. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 857.423,41 € (huit cent cinquante-sept mille quatre cent vingt-trois euros et quarante et un cents).

Prise de connaissance

13. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 4ème trimestre 2022 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le quatrième trimestre 2022, en date du 31 décembre 2022. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 465.804,55 € (quatre cent soixante-cinq mille huit cent quatre euros et cinquante-cinq cents).

Prise de connaissance

14. Construction d'un Centre omnisports à Binche - Approbation de l'avenant du compromis de vente - Décision

Le Conseil communal est invité à approuver l'avenant au compromis de vente relatif à la parcelle cadastrée section D n° 11D3P0000, partie située à la rue de Namur à Binche et au prix de 271.500 €.

Accord à l'unanimité

PREVENTION

15. Plan stratégique de sécurité et de prévention 2022 - Prolongation - Accord sur la version du plan envoyé par le SPF intérieur - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier l'accord du Collège communal du 9 janvier 2023, approuvant la version du plan stratégique de sécurité et de prévention transmise par le SPF Intérieur.

Accord à l'unanimité

16. Prolongation du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention pour les années 2023/2024 - Décision

Le 15 juillet 2022, le Conseil des Ministres a pris la décision de prolonger les plans stratégiques de sécurité et de prévention de deux ans et ce, jusqu'au 31 décembre 2024. Les modalités pratiques sont précisées dans l'arrêté ministériel de 25 novembre 2022. Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la prolongation et sur la non-modification du plan stratégique de sécurité et de prévention et la prolongation de celui-ci jusqu'au 31 décembre 2024.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

17. Accord-cadre de travaux de voiries et d'égouttages 2023 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de travaux de voiries et d'égouttages 2023", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 2139 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux de voiries et d'égouttages 2023". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 421/731-60 (n° de projet 20230011).

Accord à l'unanimité

18. Accord-cadre de travaux 2023 - Fossés et ruisseaux - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux 2023 - Fossés et ruisseaux », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 2137 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux 2023 - Fossés et ruisseaux", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 877/731-60 (n° de projet 20230013).

Accord à l'unanimité

19. Accord-cadre de travaux de voiries agricoles 2023 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de travaux de voiries agricoles 2023", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 2141 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux de voiries agricoles 2023". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 621/731-60 (n° de projet 20230014).

Accord à l'unanimité

20. Accord-cadre de travaux 2023 - Fourniture et pose de mobilier urbain (potelets, ralentisseurs,...) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux 2023 - Fourniture et pose de mobilier urbain (potelets, ralentisseurs,...) », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 2143 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux 2023 - Fourniture et pose de mobilier urbain (potelets, ralentisseurs,...) ", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, articles 423/741-52 (n° de projet 20230036).

Accord à l'unanimité

21. Remplacement du revêtement de sol de la salle de l'école communale de Péronnes Charbonnage - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Remplacement du revêtement de sol de la salle de l'école communale de Péronnes Charbonnage », le Collège communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 2145 et le montant estimé du marché "Remplacement du revêtement de sol de la salle de l'école communale de Péronnes Charbonnage", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 40.483,00 € hors TVA ou 42.911,98 €, 6% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 722/723-60 (n° de projet 20230010).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

22. Accord-cadre de services - Essais, contrôle qualité des terres, curages et inspections caméra 2023 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché "Accord-cadre de services - Essais, contrôle qualité des terres, curages et inspections caméra 2023", le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des services;
- approuver le cahier des charges N° 2144 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de services - Essais, contrôle qualité des terres, curages et inspections caméra 2023". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 61.983,47 € hors TVA ou 75.000,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 421/731-60 (n° de projet 20230016).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

23. Acquisition de conteneurs maritimes et de modules préfabriqués - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Acquisition de conteneurs maritimes et de modules préfabriqués », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des fournitures;
- approuver le cahier des charges N° 2133 et le montant estimé du marché "Acquisition de conteneurs maritimes et de modules préfabriqués". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 185.287,67 € hors TVA ou 214.999,97 €, TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit qui sera réinscrit lors de la prochaine modification budgétaire extraordinaire de l'exercice 2023, aux articles 421/723-53 (n° projet 20220037), 722/723-52 (n° projet 20222003) et 421/723-53 (n° projet 20220036).

M. Piret indique que des conteneurs maritimes sont des boîtes métalliques d'une présentation brute et qui doivent être aménagées dans le cadre d'affectation en locaux de travail. Il demande l'analyse de la Ville par rapport à cet élément.

M. Devin explique qu'il y a 2 types d'infrastructures qui sont prévues au CSC. D'une part, il y a des conteneurs maritimes pour du stockage de biens dans le cadre des procédures d'expulsions et d'autre part, des modules aménagés. Le CSC prévoit donc bien les 2 hypothèses.

Accord à l'unanimité

ENERGIE

24. Déploiement d'infrastructures de rechargement pour véhicules électriques - Suivi de la décision du Gouvernement wallon du 17 juillet 2021 - Décision

Faisant suite aux décisions validées par Collège communal relatif à l'amplification du déploiement d'infrastructures de rechargement pour véhicules électriques sur le domaine public par les pouvoirs locaux ainsi qu'à la validation des emplacements définis par l'IDEA et en concertation avec les services communaux. Un courrier d'appel à intérêt a été envoyé auprès des communes wallonnes pour le lancement des futurs marchés de concession. Il est proposé au Conseil communal de bien vouloir prendre formellement une décision en la matière avant la date du 15 février 2023.

Accord à l'unanimité

25. Prime énergétique accordée par la Ville pour l'installation d'un système de chauffage au pellet - Règlement d'octroi 2023 - Décision

Une prime est accordée par la Ville aux citoyens pour l'installation d'un système de chauffage au pellet. Cette prime s'élève à 125 € par demandeur. Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le règlement d'octroi de cette prime.

M. Fragapane indique qu'il y a eu une augmentation du coût du pellet. Il demande si une augmentation de la prime afférente est envisagée.

M. Van Houter indique que la prime communale concerne le système de chauffage et non le pellet.

Accord à l'unanimité

SPORTS ET JEUNESSE

26. Octroi d'une provision de trésorerie au Service des Sports pour la sécurisation des événements sportifs de l'année 2023 - Décision

Pour le bon fonctionnement de la sécurisation des événements sportifs organisés sur le territoire de la Ville de Binche durant l'année 2023, le Service des Sports demande l'octroi d'une provision de trésorerie de 2500 € pour permettre le défraiement des signaleurs le jour de l'événement. Le Conseil communal est invité à statuer sur cette demande.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

27. Approbation des conventions de partenariat et paiement des prestations des partenaires du Plan de Cohésion sociale pour l'année 2023 - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur les conventions de partenariat entre le PCS et les Asbl Caritas et Masaber pour l'année 2023;
- marquer son accord sur le paiement des subventions aux Asbl Caritas et Masaber (conventions) pour l'année 2023;
- prendre connaissance du paiement des subventions aux Asbl 6 Beaufort, Braseap, la conciliation éthique (marchés publics attribués en 2020) pour l'année 2023.

Accord à l'unanimité

28. Approbation des conventions de partenariat et paiement de la subvention « article 20 » aux différents partenaires du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2023 - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur les conventions de partenariat entre le PCS et les Asbl Gymsana, Ateliers.BE et Ellipse-Alises pour l'année 2023;
- marquer son accord sur le paiement de la subvention article 20 aux Asbl Gymsana, Ateliers.BE et Ellipse-Alises (conventions) pour l'année 2023;
- prendre connaissance du paiement de la subvention article 20 à l'Asbl Espace Environnement (marché public attribué en date du 08 juin 2020) pour l'année 2023.

Accord à l'unanimité

29. Approbation des conventions (sans transfert financier) pour les partenaires du Plan de Cohésion sociale pour l'année 2023 - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur les conventions de partenariat (sans transfert financier) entre le PCS et les Asbl Espace Jeunes, AMO Transit et Trait d'Union - Fil d'Ariane.

Accord à l'unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

30. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Bray, à la rue Feuillet n°31.

Accord à l'unanimité

31. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Péronnes, à la Chaussée Brunehault n°182.

Accord à l'unanimité

32. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de la Régence 4.

Accord à l'unanimité

33. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Péronnes, à la Chaussée Brunehault n°152.

Accord à l'unanimité

34. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Péronnes, à l'Avenue Louis de Brouckère n°18.

Accord à l'unanimité

35. Police administrative - Règlement complémentaire au code de la route - Limitation de tonnage à Péronnes-lez-Binche

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 5 tonnes "excepté circulation locale" à Péronnes-lez-Binche.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

36. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2022 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 12 décembre 2022.

Accord à l'unanimité sans remarques

Divers :

M. Piret relève que des tirs ont été entendus à Binche sur la Grand-Place, le samedi précédent le Conseil communal. Aussi, il indique que plusieurs incendies sont à déplorer en centre-ville. Au-delà de l'incendie aux Récollets, 3 départs ont été constatés dernièrement à l'Oasis. Ces phénomènes deviennent récurrents. Il demande des informations sur les enquêtes en cours. Un sentiment d'insécurité existe. Ensuite, M. Piret indique que, relativement à la Place du Centenaire, l'on va abattre les arbres. Il précise qu'une analyse des arbres avait été effectuée par une spécialiste en contact avec une citoyenne impliquée au sein du quartier. Les conclusions de cette personne étaient assez rassurantes quant à l'état sanitaire des arbres. Dans ce contexte, M. Piret estime qu'une étude complémentaire serait la bienvenue et préalablement aux abattages. D'autre part, il indique qu'il y aurait sur le site des restes d'abris anti-bombardement dont des structures en béton sous les sites de replantation des arbres et qui empêcheraient le développement du projet de replantation. Là aussi, il demande que cette information soit mise à l'étude en considérant ces 2 questionnements et que le dossier d'abattage soit gelé.

Mme Philippe souhaite remettre un bon point concernant l'affiche du Carnaval de Binche 2023 et sa déclinaison pour les différentes sociétés de fantaisie. Le positionnement de cette affiche dans les écoles concernées par les sociétés de fantaisie, est une belle idée. Elle félicite l'artiste pour cette affiche et au-delà.

M. Calvagna explique avoir été interpellé relativement à un permis d'urbanisme pour l'extension et au changement d'affectation d'un atelier en espace récréatif. Il demande la perspective d'ouverture de l'établissement dans des délais très courts et la possibilité d'un accord, sur la nouvelle demande, dans un délai de 15 jours, par le Collège communal.

M. Ferrari demande des informations relatives à la réouverture de la piscine.
M. Devin, par rapport à la question de M. Piret sur les incendies, indique qu'un Conseil de Police se tenait préalablement au Conseil communal. M. Devin souhaite aussi connaître l'identité des auteurs des incendies et précise que l'enquête est en cours. Par rapport à l'Oasis et l'impossibilité d'occuper la salle par les mouvements de jeunesse qui y développent habituellement des activités, M. Devin indique qu'une aide de la Ville de Binche a été proposée aux occupants. Ils ont trouvé une solution. Sur les faits de tirs en centre-ville, M. Devin précise qu'il était présent sur place à la suite des tirs et qu'il a visionné des images. Là aussi, l'enquête est en cours et il y aura très probablement des interpellations. Comme pour les autres faits, il sera bien d'avoir une identification des auteurs. M. Devin explique avoir convoqué plusieurs cafetiers, le mardi précédent le Conseil communal pour des analyses incendie et notamment, le tenancier du café concerné par les faits de violence et coups de feu. Cette personne est également convoquée, le lendemain du Conseil communal, relativement à la problématique de trouble à l'ordre public que constitue son établissement en centre-ville. Tout est possible à l'issue de cette entrevue et M. Devin rappelle que des cafés ont déjà été fermés pour trouble à l'ordre public en centre-ville. Ceci est très clairement envisagé ici, c'est bien là le motif de convocation du tenancier, ce vendredi. Relativement à la Place de Centenaire, M. Devin indique que le projet consiste en une réfection de l'ensemble de l'espace qui donnera un aménagement rénové et de qualité pour des décennies. Les arbres concernés ne sont pas en bon état et environ 30% des sujets, historiquement présents sur la Place, ont déjà dû être abattus pour des raisons de sécurité. Les sujets subsistants ne sont pas dans un état sanitaire favorable. Le projet qui est proposé sur la place du Centenaire est de qualité, avec des espaces pour une pratique sportive, une pratique paisible et pour des enfants en bas-âge. M. Devin rappelle que ce projet est porté par la Ville de Binche à la suite de plusieurs concertations avec les riverains qui ont été consultés sur ce projet et dont 90% des personnes sont en accord avec la proposition faite. Il rappelle également qu'au début du 21ème siècle, une interdiction avait été opposée par le Bourgmestre en charge, pour le départ d'un cortège depuis cette Place à l'occasion des défilés du 1er mai. L'interdiction était prise sur base de motifs d'insécurité présentés par les arbres. Au sujet de l'affiche du Carnaval et les affiches du Carnaval de manière générale, M. Devin indique que le mérite de cette affiche revient à son auteur, M. Gigounon. Sa volonté a été de décliner l'affiche pour chaque costume afin de donner un coup de fouet aux différentes sociétés, de jeunesse notamment, qui souffrent de la non-organisation du carnaval sur les 2 dernières années. Sur la demande de permis d'urbanisme qui a fait l'objet d'un refus par le Collège communal, le dossier ne sera clairement pas en ordre sous quinzaine. Un nouveau dossier incluant des modifications doit être introduit par le demandeur. Le délai pour la délivrance d'un permis avec consultation obligatoire des différents organes est supérieur à 15 jours. M. Devin indique que des rencontres se sont tenues entre la Ville de Binche et les demandeurs mais également avec la Ville de Binche et les riverains pour identifier une orientation possible et acceptable à l'intégration de ce projet au sein du quartier. Il faut donc qu'à ce stade un nouveau projet soit déposé par le demandeur. Pour la piscine communale, M. Devin précise qu'un problème subsiste relativement à une pièce défectueuse (un groupe de commande de ventilation) qui a été commandée. Cette pièce doit être fabriquée et livrée. Dès la livraison et l'installation de celle-ci, une date de réouverture pourra être envisagée.

M. Joie intervient relativement à la Place du Centenaire et indique qu'il y avait effectivement eu, en son temps, une réunion citoyenne afin de discuter du projet envisagé par la Ville de Binche. La proposition sur le parking telle que présentée à l'occasion de cette réunion citoyenne n'a pas été l'orientation finalement retenue par la Ville de Binche. En effet, l'orientation retenue prévoit un déploiement de parking le long et à l'intérieur de l'îlot, de chaque côté. Cette proposition n'était pas faite initialement et la Ville de Binche a intégré cette possibilité de stationner, après la réunion citoyenne. M. Joie indique que cette option n'est pas celle qui recueille ses faveurs. Aussi et par rapport aux plantions, il espère que de beaux sujets, de belle taille seront implantés rapidement.

*

La séance est levée.

*

Séance du Conseil du 9 février 2023 à 20h00

Points de la séance à huis clos

N°	Point	Service
37	Fiscalité - Taxe sur les écrits publicitaires- Jugement du 12 octobre 2022 - Autorisation d'ester en justice - Décision	jur
38	Asbl Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque - Renouvellement des mandats ou désignation de 8 représentants de la Ville au sein des organes sociaux de l'Asbl Patrimoine du musée international du carnaval et du masque de Binche - Décision	Eco.
39	Asbl Antenne Centre - Décès d'un représentant désigné par la Ville - Remplacement de ce représentant - Décision	Eco.
40	Personnel employé statutaire - Démission - Mise à la retraite - Décision	Pers.
41	Personnel employé statutaire - Mise à la pension prématurée temporaire - Décision	Pers.
42	Commission Locale de Développement Rural - Modification de la liste des membres - Arrêt	Urb.
43	Enseignement maternel - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine et sous statut d'agent APE du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 6 - Implantation de l'Avenue du Charbonnage 12 à 7120 Estinnes-Au-Val - Ratification	Ens
44	Enseignement maternel - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à titre temporaire et à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 6 - Implantation de la rue de la Fraternité à 7130 Binche - Ratification	Ens
45	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois non vacants durant l'année scolaire 2022/2023 - Ratification	Ens
46	Enseignement primaire - Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'un instituteur primaire à charge de la Ville à raison de 4 périodes par semaine du 29 août 2022 au 30 septembre 2022 - Ratification	Ens
47	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Demande de mi-temps médical d'une institutrice maternelle à titre définitif du 14 novembre 2022 au 13 décembre 2022 inclus - Ratification	Ens
48	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Demande de mi-temps médical d'une	Ens

	institutrice primaire à titre définitif du 24 novembre 2022 au 23 décembre 2022 inclus - Ratification	
49	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Demande de mi-temps médical d'une institutrice maternelle à titre définitif du 7 décembre 2022 au 5 janvier 2023 inclus - 4ème demande - Ratification	Ens
50	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Démission d'une institutrice maternelle définitive à raison de 26 périodes - Le 31 décembre 2022 - Décision	Ens
51	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement ou dans les centres Psycho-Médico-Sociaux d'une institutrice maternelle et maîtresse de psychomotricité à titre définitif et à raison d'une période par semaine en psychomotricité du 1er octobre 2022 au 7 juillet 2023	Ens
52	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Demande de mi-temps médical d'une institutrice maternelle à titre définitif du 7 novembre 2022 au 6 décembre 2022 inclus - 3ème demande - Ratification	Ens
53	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Demande de congé pour une interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental et à raison d'1/5 temps d'une institutrice primaire à titre définitif du 12 janvier 2023 au 12 août 2024 - Ratification	Ens
54	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Mesures de protection de la maternité - Congé d'écartement (CMV) à partir du 7 novembre 2022 d'une maîtresse de psychomotricité à titre définitif - Ratification	Ens
55	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'Enseignement d'une maîtresse de psychomotricité à titre définitif du 14 septembre 2022 au 13 septembre 2023 inclus et à raison de 5 périodes par semaine - 2ème prolongation - Rectificatif - Ratification	Ens
56	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement ou dans les centres Psycho-Médico-Sociaux d'une institutrice maternelle à titre définitif et à raison de 2 périodes par semaine du 1er octobre 2022 au 7 juillet 2023 - Ratification	Ens
57	Enseignement primaire - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un contrat APE et à raison de 12 périodes par semaine du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 à l'école communale fondamentale Binche 2 - Implantation de la rue Joseph Wauters 141 à 7134 Péronnes-Lez-Binche - Ratification	Ens
58	Enseignement maternel - Année scolaire 2022/2023 -	Ens

	Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice contractuelle à raison d'un temps plein à partir du 29 août 2022 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 6 - Implantation de la rue de Versailles à 7130 Binche - Ratification	
59	Enseignement primaire - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un contrat APE à raison de 12 périodes par semaine du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Ratification	Ens
60	Enseignement primaire - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un contrat APE à raison de 12 périodes par semaine du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 - Ratification	Ens
61	Enseignement maternel - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation et affectation d'une assistante maternelle à titre temporaire et à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 5 - Implantation de l'avenue Marie-José 174 à 7134 Ressaix - Ratification	Ens
62	Enseignement primaire - Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'une maitresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 22 périodes par semaine du 29 août 2022 au 30 septembre 2022 - Rectificatif - Ratification	Ens
63	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Pris en charge du traitement d'une institutrice primaire à titre temporaire à charge de la Ville de Binche - Ratification	Ens
64	Enseignement primaire - Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'une maitresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche et à raison de 20 périodes par semaine - du 29 août 2022 au 30 septembre 2022 - Rectificatif - Ratification	Ens
65	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022/2023 - Désignation et affectation d'une maîtresse de philosophie et citoyenneté à partir du 4 octobre 2022 et démission au 24 novembre 2022 - Ratification	Ens
66	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Pris en charge du traitement d'une institutrice primaire à titre temporaire à charge de la Ville de Binche - Ratification	Ens
67	Enseignement maternel - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 à l'Ecole communale fondamentale Binche 1- Implantation de la rue de la Chapelette 72 à 7130 Bray - Ratification	Ens
68	Enseignement maternel - Année scolaire 2022/2023 -	Ens

	Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 à l'Ecole communale fondamentale Binche 6 - Implantation rue Salvador Allende 63 à 7134 Leval-Trahegnies - Ratification	
69	Enseignement maternel - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 à l'Ecole communale fondamentale Binche 2 - Implantation de la rue Joseph Wauters 141 à 7134 Péronnes-lez-Binche - Ratification	Ens
70	Enseignement maternel - Année scolaire 2022/2023 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine et sous statut d'agent APE du 29 août 2022 au 07 juillet 2023 à l'Ecole communale fondamentale Binche 4 - Implantation de la rue des Écoles 9 à 7133 Buvrinnes - Ratification	Ens
71	Enseignement primaire - Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'une institutrice primaire en immersion anglais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 12 périodes par semaine du 29 août 2022 au 30 septembre 2022 - Ratification	Ens
72	Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2022-2023 - Réaffectation temporaire à partir du 9 janvier 2023 - Ratification	Ens
73	Enseignement primaire - Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 22 périodes par semaine à partir du 1er octobre 2022 - Ratification	Ens
74	Enseignement primaire - Année scolaire 2022/2023 - Prolongation de la désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 20 périodes par semaine à partir du 1er octobre 2022 - Ratification	Ens
75	Enseignement primaire - Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 4 périodes par semaine du 29 août 2022 au 30 septembre 2022 - Ratification	Ens
76	Enseignement primaire et maternel - Année scolaire 2022/2023 - Prolongation de la désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 21 périodes par semaine à partir du 1er octobre 2022 - Ratification	Ens
77	Enseignement primaire - Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 4 périodes par semaine à partir du 4 octobre 2022 -	Ens

	Ratification	
78	Enseignement fondamental - Année scolaire 2022/2023 - Désignation d'une maîtresse de néerlandais à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 21 périodes par semaine du 1er septembre 2022 au 30 septembre 2022 - Rectificatif - Ratification	Ens
79	Promotion sociale - Année scolaire 2021/2022 - Démission des fonctions en qualité de directeur adjoint, de chef d'atelier et de professeur d'informatique à titre définitif de l'Institut Supérieur Plus Oultre à dater du 1er février 2022	Ens